LE SANN Erell

KH2

**L’immigration européenne en Algérie coloniale (1830-1962)**

Comment l'immigration européenne en Algérie, de 1830 à 1962, a-t-elle été façonnée par les politiques coloniales françaises et comment a-t-elle influencé l'évolution des identités et des structures sociales dans ce territoire ?

**I. Les politiques coloniales et l’organisation de l’immigration européenne en Algérie (1830 - 1962)**

1. Les débuts de la colonisation et les incitations à l'immigration (1830 - 1870)
2. L’essor et les transformations de l’immigration au XIXe siècle (1870 - 1914)
3. Les dynamiques d’immigration et leur contrôle durant les périodes de guerre (1914 - 1962)

**II. L’intégration sociale et économique des Européens en Algérie coloniale**

1. L’installation et l'intégration des colons dans les communautés agricoles et urbaines
2. L’insertion des Européens dans les institutions coloniales et la société urbaine
3. La religion et la culture comme vecteurs d'intégration

**III. Les tensions et fractures sociales au sein de la population européenne en Algérie**

1. Les divisions internes à la communauté européenne
2. Les relations avec les autres groupes de la société coloniale : Juifs et indigènes
3. Les tensions liées à la guerre d'Algérie et les ruptures de la société européenne

Bibliographie/sitographie

GOMEZ-LE CHEVANTON (Corinne), « [Les Européens en Algérie (1830-1962)](https://europalg.huma-num.fr/s/guide-des-sources) », site : <https://europalg.huma-num.fr/s/guide-des-sources/page/accueil>

GUIARD (Claudine), « Le genre des migrations européennes en Algérie coloniale (XIXe-début XXe siècle) », revue Clio. Femmes, Genre, Histoire, n°54, 2021, p. 247-271 : <https://shs.cairn.info/revue-clio-femmes-genre-histoire-2021-2-page-247?lang=fr>

STORA (Benjamin), *Histoire de l’Algérie coloniale (1830-1954)*, 2004 **Réfrence à connaître : c’est un « classique ».**

TERMINE (Emile), « La migration européenne en Algérie au XIXe siècle : migration organisée ou

migration tolérée. », Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée, n°43, 1987, p.31-45 :

<https://www.persee.fr/doc/remmm_0035-1474_1987_num_43_1_2130>

ZYTNICKI (Colette), « Les migrants d’Europe dans l’Algérie des années 1840 », revue Hommes & Migrations, n°1335, 2021, p. 11-20 : <https://shs.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2021-4-page-11?lang=fr>

La migration en provenance d'Europe vers la colonie algérienne est décrite comme l'installation d'un groupe nouveau qui établit des relations de domination sur la population « indigène » à travers l'intervention de l'armée et de l'administration. Le gouvernement français est à l’origine de cette migration coloniale qui est organisée, contrôlée voir même forcée dans certain cas. L’émigration des européen s’étend sur plus de cent ans. Elle débute en 1830 lorsque l’Algérie est colonisée par la France de Charles X suite à l’incident diplomatique de l’éventail, le 30 avril 1827. La conquête du pays est longue à cause de la résistance qui s’organise contre l’armée française mais cette dernière parvient finalement à asseoir son autorité. S’installer dans ce nouveau pays signifie également faire venir des colons qui s’intègrent dans le paysage social du pays afin de dominer la population algérienne. Les européens prennent les postes à haute responsabilité et les algériens sont relégués au second plan, dans la plupart des cas ils deviennent une main d’œuvre largement exploitée. L’arrivée des européens est orchestrée par le gouvernement français qui privilégiait initialement l’immigration des français et des européens du nord comme les allemands ou les suisses mais les autorités françaises sont rapidement débordées par l’afflux massif et illégal des nouveaux arrivant en provenance des pays méditerranéens comme les espagnols, les maltais, et les italiens. Cette migration européenne méridionale n’est initialement pas désirée par le gouvernement français mais au fil du temps elle est largement tolérée puisqu’elle permet aux colons français de bénéficier d’une main d’œuvre peu cher et souvent saisonnière. Le 18 mars 1962, l’Algérie obtient son indépendance sous Charles De Gaulle après une longue guerre qui se déclare en 1954 avec la création du FLN (front de libération nationale) qui mène une guerre d’épuisement contre l’armée française, les combattants algériens ont une meilleure connaissance du terrain et savent tirer profit de cet avantage, notamment en multipliant les attentats. En définitive, l’immigration européenne en Algérie a eu de lourdes répercussions sociales et identitaires, tant pour les populations immigrées elles-mêmes que pour les relations avec les autres groupes présents, notamment les indigènes et les Juifs. Mais alors comment l'immigration européenne en Algérie, de 1830 à 1962, a-t-elle été façonnée par les politiques coloniales françaises et comment a-t-elle influencé l'évolution des identités et des structures sociales dans ce territoire ? Pour répondre à cette question nous verrons d’abord quelles sont les politiques coloniales et l’organisation de l’immigration européenne en Algérie (1830 - 1962), avant de montrer comment les européens se sont intégrés tant socialement qu’économiquement en Algérie. Enfin, nous analyserons les tensions et fractures sociales au sein de la population européenne en Algérie. **Plan satisfaisant.**

**I. Les politiques coloniales et l’organisation de l’immigration européenne en Algérie (1830 - 1962)**

1. **Les débuts de la colonisation et les incitations à l'immigration (1830 - 1870)**

Dès le début de la colonisation, l’Etat français incite à l’immigration. La conquête militaire est lente et le gouvernement met en place une politique de peuplement pour développer l'agriculture et l'industrie. Cette politique est facilitée par la loi de 1834, qui fait de l'Algérie une « possession française » et établit un cadre juridique pour l'implantation de colons. Dans un premier temps, la colonisation est avant tout militaire et administrative mais à partir de 1840, les autorités françaises encouragent l’arrivée de colons français, mais l’émigration allemande et suisse est soutenue par la France. La métropole encourage une migration en provenance des pays du nord de l’Europe sans pour autant empêcher l’arrivée des populations plus pauvres des pays méditerranéens. C’est en promettant des terres exploitables et fertiles aux futurs colons que l’Etat français encourage leur migration. Ces terres sont en réalité confisquées ou expropriées aux populations autochtones afin d’être ensuite redistribuées aux européens. L’administration française met en place de nouvelles législations pour faciliter la distribution des terres aux colons. Par exemple, les deux lois en 1837 et 1844 légalisent l'expropriation des terres arabes et berbères. Le gouvernement français revendique également les terres dites vacantes, celles qui sont occupées par des tribus nomades. Les premiers à quitter la France sont des agriculteurs pauvres à qui on promet la prospérité et la richesse. Mais d’autre paysans pauvres du pourtour méditerranéen comme les espagnols émigrent aussi. Dans les années 1850 et 1860, la France met réellement en place une politique efficace de « colonisation agricole ». Ces zones d’exploitation agricoles deviennent progressivement des foyers de peuplement européens. Le code civil français est appliqué en Algérie à partir de 1870 en plus d’un nouveau un système foncier spécifiquement conçu pour favoriser les colons européens et protéger leurs terres. Les territoires sont organisés en circonscriptions administratives dites circonscriptions agricoles supervisées par les préfets. Les colons bénéficient en plus de subventions et de prêts pour démarrer leurs fermes. Ils aménagent le territoire en créant des infrastructures de transport et de communication comme des routes ainsi que le chemin de fer et les ports pour permettre aux produits agricoles des colons d'être exportés rapidement vers la métropole.

1. **L’essor et les transformations de l’immigration au XIXe siècle (1870 - 1914)**

L’immigration connait cependant de larges transformations au XIXe siècle. Entre 1870 et 1914, la France métropolitaine se retrouve en tensions et en guerre contre ses voisins européens. En Algérie, on constate l’évolution des catégories d’immigrants, plusieurs autres groupes européens se sont installés, ils ont eu chacun une influence spécifique sur la société coloniale. Par exemple, l’arrivée des espagnols et des italiens pour travailler dans le domaine agricole est à mettre en lien avec les conditions de crises économiques dans leurs pays d’origines. Alors que les maltais qui arrivent plus tard, vers les années 1860 occupent des postes dans construction des chemins de fer. Enfin, l’immigration européenne joue un rôle dans la création d’une élite coloniale dans différents domaines de la société comme le domaine agricole. La structure agraire est profondément modifiée par l’arrivée de colons, qui sont devenus les propriétaires de terres fertiles. On constate ainsi l’émergence d’une bourgeoisie coloniale agricole qui domine les activités économiques en Algérie. Dans le domaine administratif, il y a la création d’une bureaucratie coloniale dirigée par l’élite européenne qui n’hésitaient pas à mettre en place des lois discriminantes pour les populations musulmanes. La classe dirigeante au sein de la colonie est donc principalement issue de l’immigration européenne. On constate le même phénomène pour le domaine militaire et commercial. Les militaires assurent le maintien de l’ordre et la domination des populations européennes sur les algériens. Du point de vue économique, l’immigration européenne favorise la naissance d’une classe commerciale qui contrôle les grandes entreprises ainsi que les banques. L’immigration coloniale favorise la formation d’une élite coloniale homogène, qui règne sur l’agriculture, le commerce, l’administration et l’armée. Cette même élite influence de façon déterminante le développement économique et social de la colonie tout en mettant en place une société largement hiérarchisée où les européens occupent toujours la place dominante.

1. **Les dynamiques d’immigration et de contrôle durant les périodes de guerre (1914 - 1962)**

Les dynamiques de l’immigration évoluent durant les périodes de guerres entre 1914 et 1962. Les deux guerres mondiales impact le flux migratoire. Les besoins de mains d’œuvres augmentent avec le contexte économique de guerre. La main d’œuvre européenne arrive massivement en Algérie. **[A relativiser : l’immigration européenne reste dans un 1er temps limité ; es Français restent peu nombreux en particulier ; reste vers 1920 environ la présence d’un million de colons européens]** L’Algérie apporte un soutien à l’économie de la métropole et à l’effort de guerre. De nombreux Européens d'Algérie sont enrôlés dans les unités de réserve. La seconde guerre mondiale (1939-1945) intensifie ces dynamiques, en particulier en raison de l'occupation de la France par les nazis (1940-1944). Pendant et après la guerre, les besoins de main-d'œuvre pour assurer la reconstruction du pays augmentent. Les européens sont largement impliqués dans l’effort de guerre avec la mobilisation d’unités militaires. L’Algérie sert également de base arrière pour les Alliés, lors les débarquements en Afrique du Nord avec par exemple l’opération Torch en 1942. L’Algérie devient un point stratégique pour les Alliés. Mais cette position entraîne inévitablement un renforcement de la présence militaire. La France met en place un dispositif de contrôle rigoureux en Algérie en vigueur aussi bien pour les populations indigènes qu’européennes. Cela permet de garantir la sécurité et de maintenir l’ordre. Le contrôle des populations européennes est principalement assuré par les autorités coloniales, la gendarmerie et les services de renseignement, comme la Sûreté générale. Ces services sont chargés de repérer les actes de résistance, les sympathies pro-nazies et les opposants politiques. Le renseignement militaire est aussi chargé de surveiller les déplacements des soldats, des civils et des travailleurs étrangers. L’Algérie est aussi une terre de migration forcée, des structures disciplinaires et pénitentiaires de l’armée française, appelées « Corps spéciaux » y sont installées par les militaires. D’un autre côté, le service militaire est modifié avec la création de nouvelles unités et des conscriptions spécifiques pour les colonies. Par exemple, des régiments de tirailleurs sont composés d'Algériens, les pieds noirs sont également appelés à combattre. Enfin, la période de la guerre d’Algérie de 1954 à 1962 modifie profondément les rapports de force entre les autorités françaises et les populations locales européennes et Algériennes. La population européenne est encadrée et surveillée par la SAS, les Sections Administratives Spécialisées crées en 1955 par l’armée française. Ces SAS ont pour objectif de lutter contre l’insurrection et par la même occasion de pacifier les zones rurales qui sont propices aux manifestations nationalistes. Les SAS sont des unités composées de militaires et de fonctionnaires administratifs, ils veillent au contrôle des déplacements des civiles dans le but de lutter contre le FLN et endiguer le soutien populaire à la rébellion. Elles sont aidées par les services de renseignements comme la DST (Direction de la Surveillance du Territoire) qui soupçonnait certains réseaux européens de sympathiser avec les nationalistes algériens. Tout cela mène à une répression sans pitié des mouvements indépendantistes qui s’accompagne d’arrestations massives aussi bien parmi les européens que parmi les algériens. On peut aussi noter l’imposition d’un couvre-feu qui s’inscrit dans des mesures plus larges de surveillance et de protection ou répression.

Ainsi, Les politiques coloniales et l’organisation de l’immigration européenne évoluent en fonction du contexte géopolitique de la France et plus largement du monde.

**II. L’intégration sociale et économique des Européens en Algérie coloniale**

**Les colons européens sont d’abord des Euyropéens du Nord, secondairement des Européens du Sud pour des raisons de préjugés racistes.**

1. **L’installation et l'intégration des colons dans les communautés agricoles et urbaines**

L’intégration et l’installation des colons se fait dans les communautés agricoles et dans les lieux urbains. Il y a premièrement un processus de mise en valeurs des terres et l’établissement des colons dans les régions rurales est encouragé. On voit émerger des centres coloniaux qui aident les pieds noirs à s’installer. Les régions rurales algériennes se transforment suivant le modèle européen. Les centres de colonisation permettent de structurer l’espace rural en incluant la population européenne, par exemple, ils mettent en place la construction d’infrastructures comme des routes, écoles, hôpitaux pour soutenir l’établissement et l’intégration des colons. De plus, l’administration coloniale met en place un système de concession de terres agricoles grâce à une loi en 1873. Les colons reçoivent des terres à condition de les exploiter de façon efficace avec les méthodes agricoles modernes. L’administration coloniale crée aussi les « communes de plein exercice » pour assurer une gouvernance et une gestion des terres qui favorisent les colons. Cela donne des avantages administratifs pour la population européenne comme des droits de citoyenneté, par exemple le suffrage universel. Mais cela entraîne inévitablement des discriminations entre européens et algériens. Comme la population européenne contrôle les centres de décision, les colons bénéficient de droits supérieurs à ceux de la population algérienne. Les inégalités transparaissent dans nouveau système agraire mis en place par les colons. Il est très inégalitaire, les colons reçoivent les terres fertiles et bien situées, alors que les Algériens sont envoyés dans des zones moins productives ou ils sont poussés à travailler dans des exploitations agricoles, parfois dans des conditions semi-serviles.

La présence des colons dans les villes influence l’urbanisation et les structures sociale ou économique. Premièrement, Alger, la capitale se transforme en centre administratif et commercial. Dans les villes, les colons européens vivent souvent dans les quartiers les plus riches de la ville comme le quartier de la cathédrale à Alger. La ville d’Oran est plus axée sur la vie culturelle des colons européens et leur offre des conditions de vie proches de ce qu’ils connaissent en Europe, avec par exemple l’ouverture de cafés, de théâtres. Ces nouveaux modes d’urbanisations créent des inégalités spatiales avec la séparation physique entre les colons et les indigènes.

1. **L’insertion des Européens dans les institutions coloniales et la société urbaine**

Les colons européens s’insèrent dans les institutions comme l’administration, l’enseignement, la justice et l’armée. Les hauts fonctionnaires, les administrateurs et les gouverneurs sont presque exclusivement français, ils appartiennent à l'élite locale européenne. Le système bureaucratique colonial est totalement contrôlé par les Français qui occupent des postes d’encadrement et de responsabilité. Les Algériens musulmans sont exclus des administrations. En Algérie, l’enseignement est réservé aux Européens. Des écoles primaires et secondaires sont créées pour eux. L’accès à l’éducation pour les Algériens est très limité et seules les élites musulmanes ou les enfants des grandes familles y ont accès. Bien souvent, il y a aussi une séparation des établissements entre ceux destinées aux enfants indigènes ou européens. On retrouve cette ségrégation dans d’autres domaines de la société comme en justice. Les Européens sont jugés par des tribunaux spéciaux comme ceux de première instance et en cours d’appel pour Européens. Ces tribunaux appliquent le droit français, tandis que les Algériens sont soumis à un système juridique différent. De plus, les européens ont aussi monopole du domaine militaire. Les soldats européens et surtout les français dominent l’armée coloniale. Les troupes indigènes sont recrutées parmi les Algériens. Cela permet la création d’unités d’infanterie principalement constitué d’Algérien, appelé "tirailleurs algériens" qui sont placées sous le commandement d’officiers français. On assiste donc inévitablement à la création d’une élite coloniale qui incarne aussi la domination politique de la France sur le territoire algérien. Il y a d’autres catégories dans la hiérarchisation de la population en Algérie. Les Français d’origine occupent une position dominante dans la hiérarchie sociale. Les naturalisés, souvent des Pieds-Noirs (les personnes d'origine européenne nées en Algérie), ont un statut plus ambigu. Bien qu'ils soient intégrés dans la société européenne, ils peuvent être perçus comme moins français que les métropolitains. Les autres Européens sont considérés comme inférieurs dans la hiérarchie sociale même s’ils bénéficient des privilèges du statut européen. Enfin, on peut noter des différences genrées au sein des colons. Les femmes européennes en Algérie sont exclues de la vie économique et politique mais elles jouent un rôle central dans le maintien du statut social de la famille européenne. Les femmes de l'élite coloniale sont souvent perçues comme les gardiennes des traditions et des valeurs françaises.

1. **La religion et la culture comme vecteurs d'intégration**

Enfin, la religion et la culture sont des vecteurs d’intégration de la population européenne. La religion catholique et les institutions religieuses sont indispensables à la construction d’une identité européenne en Algérie. Les églises catholiques sont des points de rassemblement où les colons développent le sentiment d’appartenir à un groupe communautaire. La célébration des fêtes chrétiennes comme les messes, les mariages ou les batêmes consolide les liens entre les colons chrétiens. Par ailleurs, cela les place aussi dans le rôle du colon civilisateur qui apportent leur mode de vie et ses coutumes jugées supérieures afin d’éduquer les algériens. Au côté de l’Etat, l’église catholique participe à l’implantation de la civilisation française en Algérie. Elle est un acteur principal de la mission civilisatrice que les colons croient remplir. Tous les colons ne sont pas catholiques, du fait de la diversité de leurs origines, certains colons comme les suisses et les allemands sont plutôt protestants. Ils créent eux aussi des espaces communautaires où les membres se retrouvent pour se soutenir et renforcer leur sentiment d’identité européenne tout en permettant d’intégrer les nouveaux arrivants.

Bien que les colons européens semblent former une communauté soudée et intégrée dans la vie quotidienne en Algérie, il n’en reste pas moins l’existence de tensions et de ruptures entre les européens en Algérie.

**III. Les tensions et fractures sociales au sein de la population européenne en Algérie**

1. **Les divisions internes à la communauté européenne**

Il y a des divisions internes au sein de la communauté européenne. On note l’apparition de nouvelles distinctions entre les différentes catégories d’européens. Les métropolitains, les pieds-noirs et les autres groupes d’origine européenne ne sont pas traités de la même manière. Il y a d’abord les métropolitains qui ont un contrôle absolu sur le pouvoir colonial. Ils se sentent supérieurs aux autres populations immigrées. Ensuite, les pieds-noirs ont un profil hybride, ils sont nés en Algérie mais ils sont issus de familles françaises ou plus largement européennes. Ils sont dans une position délicate et ne parviennent pas toujours à trouver leur place dans la société. Ils ont un statut ambivalent, même s’ils n’ont pas accès aux postes de pouvoirs, ils contrôlent souvent les activités économiques locales. D’autre part, les autres groupes européens ont des privilèges par rapport aux populations locales. Ils ont quand même un rôle important pour l’économie du pays. Les Italiens, Espagnols et Maltais constituent des groupes qui, malgré leur statut d’Européens, sont relégués dans les couches populaires de la société européenne à cause de leur statut de travailleurs immigrés. Cependant, il n’est pas impossible pour les immigrés européens de connaitre une ascension sociale. Par exemple, les Italiens réussissent à s’implanter dans le secteur agricole par la production de fruits et légumes qui leur permet d’acquérir des terres progressivement.

1. **Les relations avec les autres groupes de la société coloniale : Juifs et indigènes**

**8 mai 1945 : « événements de Sétif » ; des indigènes massacrent quelques dizaines de colons ; en rétorsion, les colons massacrent plusieurs milliers d’indigènes… [événement-clé : à connaitre]**

Les européens entretiennent également des relations avec les indigènes et notamment la population juive. Le gouvernement fait preuve d’une certaine souplesse avec les juifs. En effet le 24 octobre 1870, le décret Crémieux est mis en place. Il accorde la citoyenneté française à environ 35 000 juifs d’Algérie mais pas aux musulmans. La mise en place de ce décret crée de fortes inégalités entre les algériens. Ceux de confession juive sont perçus comme des français et ils ont plus de droits et d’opportunités que les musulmans. Le décret Crémieux a un large impact sur les rapports entre les populations autochtones, créant des fractures sociales et instaurant une hiérarchie entre les individus. En offrant un nouveau statut juridique aux juifs, le gouvernement français les place au-dessus des musulmans qui eux voient les juifs comme des traitres et des collaborateurs du pouvoir colonial. Les citoyens juifs sont malgré tout considérés comme inférieurs au français ou aux autres européens. Les relations entre colons et Juifs ont été ambivalentes : certains Juifs étaient intégrés au commerce et à l’administration coloniale, tandis que d’autres étaient perçus comme des intermédiaires gênants entre les colons et les Algériens musulmans. Bien que les Juifs soit juridiquement égaux aux autres Français, leur situation sociale est bien moins favorable que celle des métropolitains et des Pieds-Noirs. Les Pieds-Noirs considèrent les Juifs comme des "étrangers privilégiés". Enfin, la colonisation exacerbe la fracture entre les juifs et les musulmans en Algérie. Les juifs sont maintenant considérés comme des citoyens français mais ils vivent un dilemme identitaire car ils ne sont pas pour autant totalement acceptés par les européens.

Il y a aussi des tensions entre les européens et les indigènes à cause des inégalités et des discriminations raciales subies par les algériens. A partir de 1881, ils sont soumis au code de l’indigénat, un ensemble de réglementations qui permettent aux administrateurs des colonies d’appliquer des peines diverses (prison, amendes) aux autochtones, sans procès. C’est un outil majeur de la domination coloniale et un symbole de la différence de traitement entre les colons et les habitants locaux. Les musulmans sont dans une position de subordination constante par rapport aux Européens. Le gouvernement français adopte une politique qui divise les groupes sociaux et ethniques pour empêcher la création de solidarité entre eux et ainsi assoir leur autorité. Mais cette gestion de la diversité n’empêche pas les tensions d’augmenter.

1. **Les tensions liées à la guerre d'Algérie et les ruptures de la société européenne**

La guerre d’Algérie est aussi synonyme de fracture interne au sein de la population européenne. Elle divise profondément les européens qui était avant plutôt homogène. D’un côté, une partie importante des européens, principalement les pieds-noirs s’opposent à l’indépendance de l’Algérie et à sa décolonisation. Pour eux, l’Algérie fait partie intégrante de la France et les revendications nationalistes n’ont pas lieu d’être à leurs yeux. Ce groupe de population crée un mouvement radical d’opposition à la décolonisation, il s’agit de l’OAS, l’organisation Armée Secrète composée par des militaires, Pieds-Noirs et des partisans de l’Algérie française. Elle mène des actions violentes contre les autorités françaises et les partisans de l’indépendance algérienne. Ensuite, la guerre d’Algérie exacerbe les tensions internes au sein de la communauté européenne. La montée de la violence provoque un durcissement de la répression et le renforcement de la surveillance policière. Enfin, l’indépendance de l’Algérie en 1962 marque une rupture définitive pour les Européens qui vivent en Algérie, et provoque une migration massive vers la France. Les pieds-noirs en particulier se retrouvent forcés de quitter leur terre d’accueil. Des centaines de milliers de personnes fuient de force ou sont expulsées suite à la signature des accords d'Évian le 18 mars 1962. Mais l’arrivée des pieds-noirs en France n’est pas acceptée par les français qui les voient comme des exilés ou des immigrés dans leur propre pays.

Pour conclure, la colonisation a été orchestrée par le gouvernement français qui opte pour une stratégie de peuplement pour maitriser le territoire. Ainsi, les colons français s’imposent en prenant le contrôle des instances administratives de l’Algérie. Les immigrés européens (non français) jouent un rôle décisif dans l’implantation de la culture occidentale dans ce pays d’Afrique du nord. Les relations entre colons européens sont pacifiques malgré les différentes inégalités subies par les non-français mais celles entre les européens et les algériens le sont beaucoup moins du fait des différences de traitement entre les communautés locales. Il en résulte donc des mouvements contestataires indépendantistes qui oblige la France à se retirer de l’Algérie. Cette décolonisation entraine par la suite des mouvements de populations contraires, les européens installés en Algérie se voit forcer de rentrer dans leur pays d’origine où leur intégration reste partiellement incomplète.